

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISÉ

En application de la délibération du conseil municipal n°CM-2024-001 du 18 janvier 2024, il sera procédé, à partir du 9 février 2024, à la **mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du P.L.U. révisé** de la commune des Loges-en-Josas, conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme.

Cette modification simplifiée a pour objet des rectifications d'erreurs matérielles, des améliorations de définitions dans le règlement et la complétude du guide de recommandations architecturales et paysagères, document annexé au règlement du P.L.U. révisé.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, seront déposés à la Mairie et mis à la disposition du public du **9 février au 9 mars 2024 inclus**, aux jours et heures d'ouvertures habituels de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

Le dossier d'enquête peut aussi être consulté sur le site internet de la commune: <https://www.mairieleslogesenjosas.fr/>

Pendant le délai de mise à disposition du dossier, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le Maire, mis à disposition dans les locaux de la Mairie des Loges-en-Josas ;
- par mail à l'adresse électronique dédiée : plu@mairieleslogesenjosas.fr ;
- par courrier adressé à Madame le Maire, 2 Grande Rue 78350 Les Loges-en-Josas ;

Le présent avis sera publié par voie d'affiches sur les panneaux d'affichage de la commune et par mise en ligne sur le site internet de la commune.

A l'issue de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du P.L.U. des Loges-en-Josas, le bilan des différents avis et des observations du public sera soumis pour approbation au conseil municipal.

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN